

19 juin 2005

Nous nous félicitons également de la conclusion des négociations relatives à un Accord cadre sur la participation du Canada aux opérations de gestion de crises dirigées par l'UE.

Nous avons mené à bien le premier cycle de négociations officielles consacrées à un accord visant à renforcer le commerce et l'investissement (ARCI) entre le Canada et l'UE. Cet accord porte sur les principaux défis et possibilités que présentent les relations Canada-UE en dehors des questions tarifaires; il répondra aux besoins de nos milieux d'affaires respectifs en mettant l'accent sur les priorités qu'ils ont cernées, dont l'importance croissante de la coopération en matière de réglementation et de l'investissement, des services, des marchés publics, des droits de propriété intellectuelle et de la facilitation des échanges. Nous attendons avec intérêt le prochain cycle de négociations, qui doit s'ouvrir au début de l'automne 2005.

Nous travaillons à renouveler, renforcer et élargir la portée actuelle de l'Accord renouvelant le programme de coopération en matière d'enseignement supérieur et de formation, notamment par l'ajout d'une coopération dans le domaine de la jeunesse, afin de stimuler la coopération en matière d'éducation et les échanges transatlantiques entre nos citoyens.

Nous réaffirmons notre engagement à coopérer étroitement sur les questions ci-après auxquelles doit faire face la communauté internationale.

Un multilatéralisme efficace

L'un des grands axes du programme de coopération toujours plus vaste entre le Canada et l'UE dans les dossiers internationaux est la promotion d'un multilatéralisme renforcé et efficace centré sur les résultats plutôt que sur les processus.

Nous restons attachés à un système multilatéral fondé sur des règles et ayant les Nations Unies pour organe central. Un tel système incarne les valeurs fondamentales dont la concrétisation est essentielle à la sécurité et au bien-être de nos peuples respectifs et de ceux du monde entier.

À cet égard, nous saluons le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé "Dans une liberté plus grande", qui insiste sur l'interdépendance entre le développement, la sécurité et les droits de la personne. Nous nous engageons à ce que le plus grand nombre possible des propositions que renferme ce document soient consacrées dans un ensemble complet de décisions que prendront les chefs d'État et de gouvernement au Sommet des Nations Unies, en septembre 2005. Nous travaillerons ensemble afin d'atteindre cet objectif.

Nous appuyons fermement, entre autres priorités, la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies visant à ce que les chefs d'État et de gouvernement adoptent le principe de la "responsabilité de protéger" comme fondement de l'action collective contre le génocide, la purification ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous attendons avec intérêt que ces principes se reflètent dans les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous soulignons que la responsabilité première de la protection des civils appartient à l'État, mais que lorsqu'un État est incapable ou refuse d'assurer cette protection, ou qu'il est lui-même